Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société Amiblu de 85% des actions du capital social et des droits de vote de la société Amitech Maroc

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

Noms des entreprises et groupes concernés:

- La société de droit autrichien «Amiblu»
- La société de droit marocain « Nareva Holding SA »
- La société de droit bahreïni « Amiantit International Holding Ltd »
- La société de droit marocain « Amitech Maroc »

Nature de l'opération :

- Acquisition de 85% des actions du capital social et des droits de vote de la société Amitech.

Secteur économique concerné:

- La canalisation à destination de l'irrigation, de l'assainissement, de l'alimentation en eau potable et de l'industrie au Maroc.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'opération envisagée a pour objet l'acquisition par la société de droit autrichien Amiblu, auprès de la société de droit marocain Nareva Holding SA et de la société de droit bahreïni Amiantit International Holding Ltd de 1.861.499 actions représentant 85% du capital social et des droits de vote de la société Amitech Maroc.

Cette opération permet à la société Amitech Maroc, grâce au soutien actif de la société AMIBLU et de la société Nareva Holding SA, de renforcer son positionnement sur le marché marocain et accroître ses importations.